

# AIDES À L'EMBAUCHE

## Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

### APPRENTISSAGE

### PROFESSIONNALISATION

#### CONDITIONS

Employeurs < à 250 salariés, sans condition

Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter 5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%

- ▶ Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 30/06/2022
- ▶ Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

#### AIDE FINANCIÈRE



**5 000 €** pour les -18 ans année 1

**8 000 €** pour les 18 ans et + année 1

Puis pour année 2 et 3 :

- ▶ Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- ▶ Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

### EMPLOIS FRANCS

#### CONDITIONS

Employeurs du secteur marchand et associations

- ▶ Embaucher un demandeur d'emploi domicilié en QPV\*4
- ▶ CDI ou CDD d'au moins 6 mois, contrat conclu avant le 31/12/22

#### AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat)

La demande d'aide doit être déposée par l'employeur dans un délai de 3 mois suivant la date de signature du contrat.



**5 000 €** sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 € par an dans la limite de 2 ans)

**15 000 €** sur 3 ans pour une embauche en CDI (5 000 € par an dans la limite de 3 ans)



Missions Locales

PAYS DE LA LOIRE

# CONTRATS AIDÉS

**PEC** (Parcours Emploi Compétences) **pour les 16/25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap**, avec les mesures CUI\*<sup>1</sup>-CAE\*<sup>2</sup> et CUI\*<sup>1</sup>-CIE\*<sup>3</sup>

## CUI-CAE PEC JEUNES

### CONDITIONS

Employeurs secteur non marchand

- ▶ Embaucher un jeune 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans pour un jeune en situation de handicap
- ▶ CDI ou CDD (CDD minimum 6 mois)
- ▶ CDD : contrat 6 à 9 mois renouvelable jusqu'à 24 mois

### AIDE FINANCIÈRE



**65%** du SMIC dans la limite de 20h à 30h hebdo

ou

**80%** du SMIC dans la limite de 20h à 30h hebdo pour les jeunes domiciliés en QPV\*<sup>4</sup> ou ZRR\*<sup>5</sup>

- ▶ CDD : aide versée pendant 6 à 9 mois pour CDD d'une durée équivalente, jusqu'à 24 mois si renouvellement
- ▶ CDI : aide versée pendant 24 mois

## CUI-CIE JEUNES

### CONDITIONS

Employeurs secteur marchand

- ▶ Embaucher un jeune 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans pour un jeune en situation de handicap
- ▶ CDI ou CDD (CDD minimum de 6 mois)

### AIDE FINANCIÈRE



**47%** du SMIC pour une durée hebdo de 20 à 35 heures

- ▶ CDD : aide versée pendant 6 à 9 mois (jusqu'à 12 mois si CDD transformé en CDI)
- ▶ CDI : aide versée pendant 12 mois

\*<sup>1</sup> : CUI = Contrats Uniques d'Insertion

\*<sup>2</sup> : CAE = Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi

\*<sup>3</sup> : CIE = Contrats Initiative Emploi

\*<sup>4</sup> : QPV = Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

\*<sup>5</sup> : ZRR = Zone de Revitalisation Rurale



Missions Locales

PAYS DE LA LOIRE